

Contexte national

La contraception médicale a connu depuis le début des années 1970 une diffusion considérable, qui s'est accompagnée au cours des années récentes par une diversification de ses formes (implant, patch, contraception d'urgence). En France, selon le Baromètre santé de l'Inpes, 77% des personnes sexuellement actives âgées de 25 à 44 ans déclarent utiliser un moyen de contraception. La pilule représente la principale méthode utilisée (57%), devant le stérilet (22%), et le préservatif masculin (21%).

La stérilisation à visée contraceptive (ligature des trompes pour les femmes, des canaux déférents pour les hommes) a été légalisée par la loi du 4 juillet 2001. En 2005, elle concerne 8% des femmes et 3% des hommes de 45-54 ans. Les usages contraceptifs varient beaucoup d'un pays à l'autre. Le recours à la stérilisation est peu fréquent en Europe (à l'exception de l'Angleterre), en Afrique et au Japon. La pilule elle, est peu utilisée en Chine, en Inde et au Japon. Le Japon est le seul pays du monde où le préservatif est privilégié.

En cas d'échec de contraception, la contraception d'urgence est accessible en pharmacie sans prescription médicale depuis 1999, et peut être délivrée gratuitement aux mineures. Cependant, le délai maximal dans lequel la pilule du lendemain doit être prise n'est connu que par une minorité de personnes (10% des 15-54 ans), tandis que le message de son accès libre en pharmacie est assez bien passé, surtout auprès des plus jeunes.

En 2005, 17% des femmes de 17-49 ans déclarent l'avoir utilisée au moins une fois. Cette proportion atteint 32% chez les 20-24 ans. Le plus souvent, les femmes déclarent avoir utilisé la contraception d'urgence de façon ponctuelle, principalement en raison d'une erreur concernant leur contraception régulière.

En 2007, environ 213 400 interruptions volontaires de grossesse (IVG, dont IVG médicamenteuses) ont été dénombrées dans les établissements de santé en France métropolitaine, soit un taux annuel de recours de 14,7 pour 1 000 femmes âgées de 15-49 ans. Depuis 2002, date de la prise en compte des modifications législatives dans les statistiques, le nombre d'IVG est relativement stable. Il a toutefois diminué de 5% entre 1997 et 2007. Le recours à l'IVG varie sensiblement selon l'âge. Il est le plus fréquent chez les femmes de 20-24 ans (27 pour 1 000 femmes).

La part des IVG médicamenteuses ne cesse d'augmenter et représente 49% des IVG réalisées en 2007 (16% en 1995).

La France se situe, avec la Suède, le Royaume-Uni et quatre nouveaux membres de l'Union européenne, parmi les pays de l'Union qui ont les taux de recours à l'IVG les plus élevés.

La loi du 4 juillet 2001 assouplit le régime d'autorisation parentale pour les mineures, et allonge le délai légal de 12 à 14 semaines d'aménorrhée. Selon le rapport de l'IGAS (publié en février 2010), huit ans après cette loi, les délais d'accès à l'IVG se sont rapprochés des 5 jours recommandés par la Haute Autorité de Santé. Néanmoins, la valorisation tarifaire insuffisante de l'activité la rend peu attractive et suscite le désengagement des établissements privés. Le dispositif de prévention pourrait être renforcé à travers plusieurs éléments : l'accès gratuit et confidentiel des jeunes au conseil, à la prescription et à la délivrance des produits contraceptifs, la promotion de méthodes moins sujettes aux problèmes d'observance, la mise en place de campagnes de communication régulières pour garantir la qualité des informations reçues par les femmes.

Spécificités en Bourgogne Réseau local

Le réseau de prévention des IVG et d'actions sur la sexualité et la contraception mis en place en 2007 dans la Nièvre : ACTIV'g.

Situation en Bourgogne : Faits marquants

- ▶ Parmi les Bourguignons âgés de 15 à 54 ans qui ont eu des rapports sexuels au cours des douze derniers mois, sept sur dix utilisent un moyen de contraception, proportion similaire à celle enregistrée à l'échelle nationale. Le recours à la contraception diminue avec l'âge : 89% entre 15 et 25 ans, 75% entre 26 et 44 ans et 48% chez les 45-54 ans.
- ▶ La pilule représente la principale méthode utilisée (61%), devant le stérilet (20%) et le préservatif masculin (20%). Ces résultats sont comparables à ceux observés au plan national. Quel que soit l'âge, la pilule reste le moyen de contraception le plus utilisé.
- ▶ Plus d'une femme sur dix (11%) a déjà eu recours à la contraception d'urgence au cours de sa vie en Bourgogne. Seuls 9% des Bourguignonnes connaissent son délai d'efficacité reconnue de 72 heures, tandis que sa possibilité d'achat sans ordonnance est bien mieux connue (84% des Bourguignons).
- ▶ Parmi les femmes de 15-75 ans ayant déjà eu des rapports sexuels, 14% ont déclaré avoir déjà eu une IVG au cours de leur vie, ce taux étant inférieur au taux national (17,3%).
- ▶ En 2008, on a dénombré 3 900 IVG dans les établissements de santé de la région. La Bourgogne fait partie des régions françaises ayant le plus faible taux d'IVG. Le nombre d'IVG a peu varié ces dernières années en Bourgogne comme en France. A l'intérieur de la région, les quatre départements ont un taux plus faible que la moyenne nationale, la Côte-d'Or le plus bas (9,9‰) et la Nièvre le plus élevé (12,2‰).
- ▶ La part des IVG médicamenteuses est plus faible dans la région (35% en 2008) que dans le reste de la France mais augmente régulièrement chaque année. Leur utilisation varie selon les départements : de 24% en Côte-d'Or à 54% dans la Nièvre, en passant par 36% dans l'Yonne et 45% en Saône-et-Loire. En 2007, 7,5% des IVG pratiquées dans la région concernaient des jeunes filles mineures (6,6% en France).

... Voir aussi les fiches : **Naissances et fécondité, Grossesse, accouchement**

Publications de l'ORS Bourgogne

- Journées régionales autour de l'IVG - Recueil des interventions, juin 2003, mars 2006, avril 2008.
- IVG : tenter de comprendre la répétition, 2005.
- Interruptions volontaires de grossesse en Bourgogne - Une expression du ressenti des femmes et des professionnels, 2002.

Autres publications

- DRASS de Bourgogne : Les interruptions volontaires de grossesse en Bourgogne en 2007 (avril 2008) en ligne sur internet : www.bourgogne.sante.gouv.fr/themes/statistiques/etudes/pdf/etudeIVG_2007.pdf

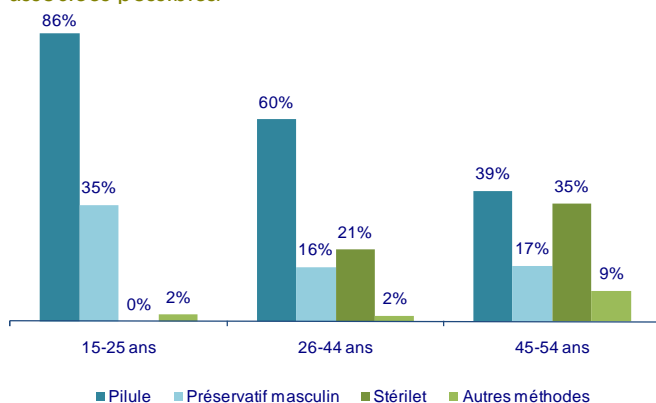
Merci à F. JANDIN (ARS) pour la relecture

Proportion de personnes utilisant un moyen de contraception selon l'âge en Bourgogne et France métropolitaine en 2005 (%)

	Bourgogne	France métropolitaine
15-25 ans	89	85
26-44 ans	75	77
45-54 ans	48	51
Ensemble	70	71

Source : Baromètre santé, INPES Exploitation ORS

Principales méthodes de contraception utilisées selon l'âge en Bourgogne en 2005 (Plusieurs méthodes associées possibles)



Source : Baromètre santé, INPES Exploitation ORS

Contraception d'urgence* et IVG** : connaissances et recours en Bourgogne et France métropolitaine en 2005 (%)

	Bourgogne	France métropolitaine
Contraception d'urgence		
Connaissance délai max. de recours	9%	10%
Connaissance possibilité d'achat sans ordonnance	84%	80%
Recours au moins une fois dans la vie	11%	12%
Recours à l'IVG	14%	17%

Source : Baromètre santé, INPES

Exploitation ORS

Définitions

Contraception d'urgence : méthode exclusivement composée de progestatifs, vendue sans ordonnance en pharmacie. Elle est accessible également dans les infirmeries scolaires et les centres de planification familiale. Elle est gratuite pour les mineures.

IVG : Interruption volontaire de grossesse pratiquée à la demande d'une femme enceinte par un médecin dans un établissement public ou privé, ou par un médecin de ville conventionné avec un centre.

En France, elle doit être pratiquée avant la fin de la douzième semaine de grossesse (soit quatorze semaines d'aménorrhée), depuis la loi de juillet 2001, et elle est remboursée par la sécurité sociale. Deux méthodes existent, la méthode chirurgicale et médicamenteuse (RU 486). La loi de juillet 2001 ne rend plus obligatoire l'entretien psychosocial avant l'IVG pour les femmes majeures. Les mineures peuvent déroger à l'obligation du consentement parental (ou du représentant légal), et doivent dans ce cas se faire accompagner par une autre personne majeure de leur choix.

IVG enregistrée : Interruption volontaire de grossesse comptabilisée à partir de l'établissement pratiquant l'IVG.

* chez les 15-54 ans ayant déjà eu des rapports sexuels

** chez les femmes de 15-75 ans ayant déjà eu des rapports sexuels

Nombre et taux d'IVG* par département en Bourgogne et en France en 2008

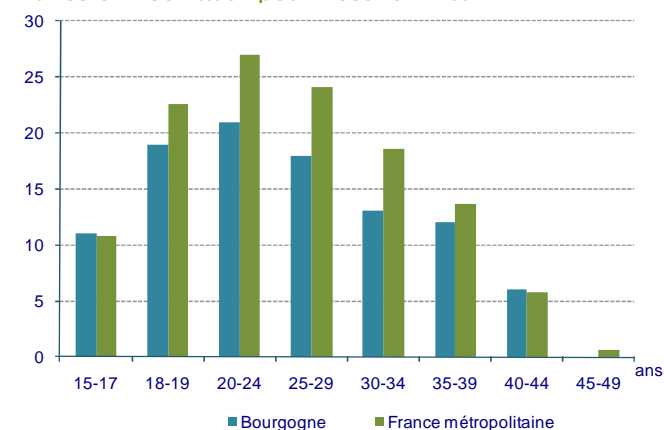
	Nombre d'IVG	Part d'IVG médicamenteuses	Taux d'IVG / 1 000 femmes
Côte-d'Or	1 237	24%	9,9
Nièvre	520	54%	12,2
Saône-et-Loire	1 280	45%	11,4
Yonne	857	36%	11,9
Bourgogne	3 894	35%	11,7
France métropolitaine	187 423	45,1%	14,7

Sources : Insee- SAE-PMSI, Drees

Exploitation ORS

* Taux d'IVG : Nombre d'IVG domiciliées rapporté au nombre de femmes âgées de 15 à 49 ans (RP 2006).

Taux d'IVG selon l'âge en Bourgogne en 2006 et en France en 2007 (taux pour 1 000 femmes)



Sources : Insee- SAE-PMSI, Drees

Exploitation ORS

Nombre et taux d'IVG enregistrés en Bourgogne et en France en 1995, 2002 et 2007

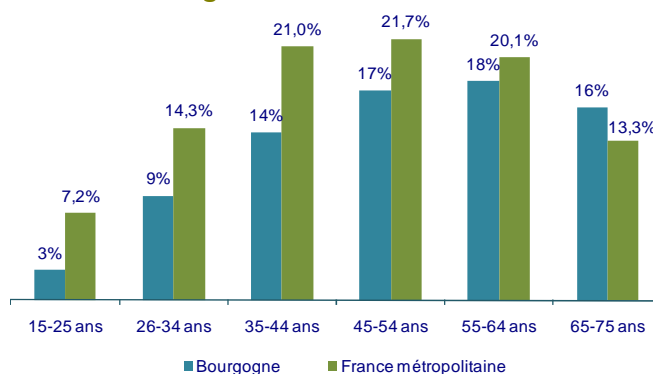
	1995	2002	2007
Bourgogne			
Nombre d'IVG	3 300	3 924	4 124
dont IVG chez les mineures		220	305
Taux* d'IVG	8,6	10,7	11,7
Taux d'IVG chez les mineures		7,3	10,2
France métropolitaine			
Taux* d'IVG	12,3	14,2	14,7
Taux d'IVG chez les mineures	7,5	9,3	11,6

Sources : Insee- SAE-PMSI, Drees

Exploitation ORS

* pour 1 000 femmes âgées de 15 à 49 ans

Proportion de femmes ayant eu une IVG au cours de leur vie selon l'âge en 2005



Source : Baromètre santé, INPES

Exploitation ORS